



CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

Ouvrier qualifié en espaces verts

Il réalise ses activités dans le cadre d'une entreprise du paysage ou d'une collectivité territoriale.

Ses déplacements sont fréquents et son activité se déroule en extérieur dans les jardins publics, les jardins de particuliers ou d'entreprises.

Il réalise des opérations de création ou d'entretien des espaces paysagers à partir des plans de travaux transmis. Il connaît les végétaux et leurs caractéristiques.

COMPÉTENCES VISÉES / OBJECTIFS DE FORMATION

- Réaliser les travaux d'infrastructures d'un espace en suivant le plan d'exécution (construction paysagère, arrosage, voie de circulation, ...)
- Réaliser des travaux de plantation des végétaux, de semis et d'engazonnement
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers et d'infrastructures paysagères
- Assurer l'entretien du matériel et des équipements

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 3.

Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences dont 6 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales et pratiques.

Tous les blocs ou Unités Capitalisables (UC) doivent être validés pour obtenir le diplôme. Chaque UC obtenue est valable 5 ans. (Dispense de certaines épreuves possible selon les diplômes obtenus en amont de la formation).

POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers / Bac Professionnel Aménagements Paysagers / Autre CAP Agricole en 1 an.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le jeune apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.

Un jeune qui aura 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre d'une année peut s'inscrire en apprentissage s'il a terminé l'enseignement de la 3^{ème}.

Il n'y a pas d'âge limite si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

Avoir suivi une classe de 3^{ème} ce qui signifie :

- Comprendre une consigne simple donnée à l'écrit ou à l'oral
- Compter, dénombrer et réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculatrice
- Transmettre une info, une consigne par oral, avec le vocabulaire approprié

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Etude des candidatures toute l'année et entrée en formation selon résultat du positionnement :

1. Contacter l'assistante formation par apprentissage
2. Dossier de candidature à retourner à l'UFA
3. Tests de positionnement écrits
4. Entretien individuel
5. Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur et avoir une convention établie entre l'UFA et l'employeur.

DURÉE

La durée moyenne du parcours en centre est de 800 h sur 2 ans (~ 11,5 semaines/an).

Rythme d'alternance : voir calendrier prévisionnel des semaines à l'UFA.

Possibilité de parcours individualisés (en 1 an ou en 3 ans) selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux entreprises en ligne :

www.alternance.emploi.gouv.fr

Formation par apprentissage

STATUT, FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

Rémunération en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC.

Age de l'apprenti	1ère année	2ème année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

Formation gratuite pour les apprentis. Coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO entre 4 455€ et 5 629€.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Enseignement professionnel :

- Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager :
 - Entretien la végétation
 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères (arrosage, petite maçonnerie...)
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant et à la réparation des matériels et équipements

Enseignement général :

- Expression et communication
- Éducation Socio-Culturelle
- Mathématiques
- Bureautique et culture numérique
- Protection sociale et droit du travail
- Gestes et postures
- Développement durable

Module au choix :

- Entretien, maintenance et réalisation des équipements OU
- Produire et entretenir des végétaux de pépinière

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apprentissages organisés en semaines thématiques pendant lesquelles l'équipe pédagogique mobilise le vécu en entreprise (pédagogie de l'alternance).

Les apprentis bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement rapprochés via des liens importants entre entreprise et centre de formation



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Nous contacter en cas de besoin spécifique.

cfppa.romans@educagri.fr

À l'attention de Mme Laügt.

